

AVIS PUBLIC

La Ville de Ville-Marie souhaite effectuer l'aménagement du Parc des Clubs, localisé au coin de la rue Saint-André (Route 101) et de la rue Industrielle. Les travaux seront réalisés dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Le présent appel d'offres consiste à retenir les services professionnels d'un Prestataire de services afin d'effectuer les études complémentaires, la conception des plans et devis, la préparation et la gestion des demandes de prix, la préparation des documents d'appel d'offres pour construction ainsi que les services durant l'appel d'offres.

Seules les entreprises ayant un établissement au Québec et où elles exercent leurs activités de façon permanente sont admissibles à soumissionner. Cet établissement doit être accessible au public durant les heures normales d'ouverture et regrouper une partie importante des ressources permanentes, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'exécution du mandat pour lequel la Ville entend attribuer un contrat.

Les documents de soumission sont disponibles par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet www.seao.ca en payant les coûts prévus à ces fins. Tous les Soumissionnaires doivent obligatoirement s'y conformer, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au rejet de la soumission ou à la résiliation du contrat, le cas échéant.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

Les soumissions doivent être insérées dans des enveloppes scellées, adressées à l'attention de Madame Manon Gauthier, directrice des loisirs, des sports et des espaces verts de la Ville de Ville-Marie, et seront reçues jusqu'au 12 octobre 2023 à 11 h aux bureaux de la Ville.

Les soumissions seront ouvertes aux bureaux de la Ville situés au 21 rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie, en présence d'au moins deux (2) témoins. À cette étape, seulement les noms des Soumissionnaires seront déclarés à haute voix, puisque les documents seront analysés par la suite pour conformité et les offres soumises à la pondération d'un comité de sélection chargé de les évaluer sur la base des documents fournis.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, les sociétés, les compagnies et les corporations qui ont un établissement d'entreprise au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux Villes soit l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO).

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout Soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents d'appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à recourir à aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Nous vous remercions à l'avance pour l'intérêt que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Donné à Ville-Marie, le 15 septembre 2023

Manon Gauthier

Manon Gauthier, directrice des loisirs, des sports et des espaces verts
Ville de Ville-Marie

Certificat de publication

Je soussigné, Manon Gauthier, directrice des loisirs, des sports et des espaces verts de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office d'avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 15 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2023.

Manon Gauthier

Manon Gauthier, directrice des loisirs, des sports et des espaces verts
Ville de Ville-Marie